

ANNEXE D

Fiches signalétiques :
Brasque usée
Biocide

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT & DE LA COMPAGNIE

NOM DU PRODUIT : Brasque usée.

NUMÉRO DU PRODUIT : A0026

FOURNISSEUR : 0801701

Alcan Inc.
Groupe Métal primaire
1188, Sherbrooke Ouest
Montréal, Québec, Canada
H3A 3G2

Tél. urgence: 1-800-919-1718
Tél. affaires: 514-848-8000
Télécopieur: 514-848-8115/8116

SYNONYMES : Spent cathodes; rebuts des cathodes (salles de cuves); Spent potlining; Potroom's cathodes wastes.

APPARENCE ET ODEUR : Solide gris-noir avec odeur d'ammoniac si mouillé.

UTILISATIONS : Sous-produit de procédé pour recyclage.

2. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

NOM	# CAS	DL ₅₀	CL ₅₀	DIRECTIVE EU		CONC.
				Symbole	Phrases R	
Carbone	7440-44-0	Inconnue	Inconnue	Aucun	Aucune	26-72 %
Sodium total	7440-23-5	Inconnue	Inconnue	Aucun	Aucune	13-17 %
Oxyde d'aluminium	1344-28-1	Inconnue	Inconnue	Aucun	Aucune	11-22 %
Fluorures	16984-48-8	Inconnue	Inconnue	Aucun	Aucune	7-22 %
Aluminium	7429-90-5	Inconnue	Inconnue	Aucun	Aucune	5-20 %
Alumine beta de sodium (NaAl ₁₁ O ₁₇)	11138-49-1	Inconnue	Inconnue	Aucun	Aucune	5-10 %
Aluminosilicate de sodium	1344-00-9	Inconnue	Inconnue	Aucun	Aucune	3-7 %
Silicium	7440-21-3	3160 mg/kg (oral-rat)	Inconnue	Aucun	Aucune	<10 %
Oxyde de calcium	1305-78-8	Inconnue	Inconnue	Aucun	Aucune	<3 %
Carbure d'aluminium	1299-86-1	Inconnue	Inconnue	Aucun	Aucune	<2 %
Silice cristalline	-----	Inconnue	Inconnue	Aucun	Aucune	<2 %
Nitrures	-----	Aucune	Aucune	Aucun	Aucune	<1.5 %
Oxyde de fer	1309-37-1	Inconnue	Inconnue	Aucun	Aucune	<2 %
Cyanures	57-12-5	Inconnue	Inconnue	Aucun	Aucune	<0.7 %
Oxyde de magnésium	1309-48-4	Inconnue	Inconnue	Aucun	Aucune	<35 %
Soufre total (en SO ₂)	-----	Aucune	Aucune	Aucun	Aucune	<0.5 %

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

En présence d'eau, de solutions basique ou acide, dégage des gaz toxiques et inflammables pouvant exploser.
Si un renversement survient, il y a un risque de contamination des eaux de surface.

4. PREMIERS SOINS

Inhalation : Si incommodé par les vapeurs ou les poussières, amener dans un endroit aéré. Consulter un médecin.

Contact cutané : Retirer les vêtements contaminés. Laver la peau abondamment à l'eau et au savon.

Contact oculaire : Rincer abondamment les yeux avec de l'eau pendant au moins 15 minutes en prenant soin de tenir les paupières écartées afin d'assurer un rinçage complet.

Ingestion : Faire boire une grande quantité d'eau. Faire vomir si la personne indisposée est consciente.

5. LUTTE CONTRE LES INCENDIES

MOYENS D'EXTINCTION : Combustible. Utiliser des agents chimiques secs (Bioxyde de carbone). **Ne pas utiliser d'eau.** La réaction avec l'eau libère de l'ammoniac toxique et des gaz explosifs. Étendre le produit à l'extérieur et recouvrir de sable. Porter un appareil respiratoire autonome au besoin.

PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX : Oxydes de carbone, de soufre et d'azote. Fluorures, fluorure d'hydrogène, cyanures.

6. DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Contenir et ramasser en utilisant une technique appropriée afin d'éviter toute contamination du milieu. Garder le matériel sec. Si le matériel devient humide, s'assurer que le pH est alcalin. Mettre dans un contenant approprié. Veiller à ne pas contaminer les nappes d'eau de surface, les cours d'eau ou les égouts menant à des eaux de surface.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

MANIPULATION : Garder le matériel sec. **Ne jamais transporter lorsque chaud ou humide.** Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

CONDITIONS D'ENTREPOSAGE : Conserver dans un endroit sec, bien ventilé, à l'abri des intempéries en tout temps (entreposage, manutention, transport). Conserver dans des contenants secs, non hermétiques, à l'abri des matières oxydantes, des acides et des bases. En raison de la réactivité du produit, il est important de s'assurer que la circulation d'air est suffisante en tout temps. Celle-ci maintiendra la concentration des gaz bien en-dessous de la limite inférieure d'explosivité (LIE).

8. MESURES DE CONTROLE / PROTECTION PERSONNELLE

Assurer une ventilation locale et générale pour maintenir les concentrations des contaminants de l'air aussi faibles que possible. Utiliser des respirateurs approuvés et conçus pour le risque concerné, lorsque les concentrations excèdent les limites d'exposition. Porter des vêtements protecteurs appropriés pour éviter les contacts avec la peau humide. Utiliser des gants en néoprène pour éviter le contact avec la peau. Changer les vêtements de travail si contaminés.

NORMES D'EXPOSITION :

(ACGIH=American Conference of Governmental Industrial Hygienists; TLV=Valeur limite d'exposition; OSHA=Occupational Safety and Health Administration [USA]; PEL=limite d'exposition admissible; TWA=valeur pondérée en fonction du temps; STEL=valeur pour une exposition de courte durée; Plafond=valeur plafond)

	ACGIH (TLV)		OSHA (PEL)	
	TWA	STEL	TWA	Plafond
Fluorures (en F)	2.5 mg/m ³	Aucune	2.5 mg/m ³	Aucune
Aluminium (poussière tot.)	10 mg/m ³	Aucune	15 mg/m ³	Aucune
-Fumée, poudre, pouss. resp.	5 mg/m ³	Aucune	5 mg/m ³	Aucune
Oxyde d'aluminium (poussières tot.)	10 mg/m ³	Aucune	15 mg/m ³	Aucune
-Poussières respirables	Aucune	Aucune	5 mg/m ³	Aucune
Oxyde de fer (fumée, poussières)	5 mg/m ³	Aucune	10 mg/m ³	Aucune
Oxyde de magnésium (fumée tot.)	10 mg/m ³	Aucune	Aucune	Aucune
-Particules tot.	Aucune	Aucune	15 mg/m ³	Aucune
Cyanure (en CN)	5 mg/m ³	Aucune	5 mg/m ³	Aucune
Cyanure d'hydrogène	Aucune	4.7 ppm-plf	10 ppm	Aucune
Oxyde de calcium	2 mg/m ³	Aucune	5 mg/m ³	Aucune
Silicates amorphes	10 mg/m ³	Aucune	80 mg/m ³ /%SiO ₂	Aucune
Ammoniac (NH ₃)	25 ppm	35 ppm	50 ppm	Aucune
Silice (quartz) respirable	0.1 mg/m ³	Aucune	0.1 mg/m ³	Aucune
Silicate d'aluminium	2 mg(Al)/m ³	Aucune	Aucune	Aucune
Aluminosilicate de sodium	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
Carbures	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

pH : Sans objet.

point d'ébullition : Sans objet.

point de fusion : Non déterminé.

tension de vapeur : Sans objet.

densité de vapeur (air=1) : Sans objet.

taux d'évaporation : Sans objet.

densité relative (eau=1) : 2.0-2.5

solubilité (eau) : Non déterminé.

seuil de l'odeur : 0.04-57 ppm (Ammonia)

point d'éclair : Sans objet.

température d'auto-ignition : Sans objet.

limite inférieure d'inflammabilité : Sans objet.

limite supérieure d'inflammabilité : Sans objet.

propriétés explosives : Sans objet.

code de feu NFPA : 1

propriétés oxydantes : Non déterminé.

coefficient de partition (n-octanol/eau) : Non déterminé.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABLE (oui/non) : Non

CONDITIONS ET MATÉRIEL A ÉVITER : Éviter le contact avec l'eau, les acides, les bases et la chaleur intense. Peut réagir avec les oxydants forts.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX : En présence d'humidité, d'eau ou de solutions basiques, libère des substances toxiques (ammoniac) et des gaz inflammables (hydrogène, méthane, acétylène). En présence d'acide ou à des températures élevées, libère des fluorures, du fluorure d'hydrogène, du cyanure d'hydrogène et des oxydes de soufre.

11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE

VOIES D'EXPOSITION : **inhalation :** Oui. **ingestion :** Non
 contact oculaire : Oui. **contact cutané :** Oui. **absorption cutanée :** Oui.

EFFETS AIGUS :

Inhalation : Sévère irritation des voies respiratoires. Si de fortes concentrations d'ammoniac sont émises, elles peuvent causer des spasmes bronchiques, dyspnée et douleur à la poitrine.

Contact cutané : Irritation Les cyanures libres peuvent être absorbés par la peau mouillée.

Contact oculaire : Irritation et brûlure.

Ingestion : Irritation des voies gastro-intestinales, nausées, vomissements; si la quantité ingérée est élevée, la mort peut s'en suivre.

EFFETS CHRONIQUES :

Une surexposition prolongée aux fluorures peut augmenter le contenu en fluor dans les os et les dents, ce qui peut causer des taches aux dents (surtout chez les enfants) et de la fragilité des os. Peut causer aussi de la fluorose. L'exposition prolongée à la silice cristalline peut causer: dyspnée, douleur à la poitrine, diminution des capacités vitales et toux.

Problèmes de santé aggravés par une exposition au produit : Maladies respiratoires.

Cancérogénicité / Mutagénicité / Génotoxicité : La silice cristalline respirable est classifiée par NTP comme raisonnablement anticipée cancérogène (exposition à long terme). Le CIRC classe la silice cristalline 2A - avec des évidences limitées de cancérogénicité pour l'humain. (CIRC=Centre international de recherche sur le cancer; NTP=National Toxicology Program [USA])

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES : Une pratique recommandée pour les personnes continuellement exposées à des concentrations élevées de cette poussière consiste, en plus de porter un vêtement protecteur approprié et un équipement protecteur respiratoire approuvé par NIOSH, en un examen médical périodique incluant la détermination de la quantité de fluorures dans l'urine. L'ACGIH (American Conference of Governmental Industrial Hygienists) recommande que le niveau de fluorures dans l'urine ne devrait pas excéder 3 mg/g créatinine avant un quart de travail de 8 heures ou 10 mg/g créatinine après.

12. INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Veiller à ne pas contaminer les nappes d'eau de surface, les cours d'eau ou les égouts menant à des eaux de surface.

13. DISPOSITION DES DÉCHETS

Recycler si possible. Éliminer les déchets en accord avec les règlements locaux, provinciaux ou fédéraux.

RÈGLEMENTATIONS DE LA GRANDE-BRETAGNE :

Ce produit est considéré comme un déchet spécial selon les règlements de "Environment Protection Special Waste Regulations 1996 (SI 1996/972)". Par conséquent, en disposer conformément à ces règlements et à la réglementation "Environmental (Duty of Care) Regulations 1991 (SI 1991/2839).

14. INFORMATION DE TRANSPORT

Numéro d'identification: UN3170 **Déchets de sous-produits du traitement de l'aluminium**

Classification: 4.3 "Dangereux lorsque mouillé" Groupe d'emballage: III

OMI: 4.3 (matière dangereuse en vrac) OACI: 4.3 ATAI: 4.3

(OMI: Organisation maritime internationale; OACI: Organisation de l'aviation civile internationale; ATAI: Association du transport aérien international)

Mettre dans des contenants secs et non hermétiques. **Ne jamais transporter lorsque humide.** Conserver sec et à l'abri des intempéries en tout temps (entreposage, manutention, transport). En raison de la réactivité du produit, il est important de s'assurer que la circulation d'air est suffisante en tout temps. Celle-ci maintiendra la concentration des gaz bien en deça de la limite inférieure d'explosivité (LIE).

Transport aux Etats-Unis:

Numéro d'identification: UN3170 **Waste of aluminum smelting by-products**

Classification: 4.3 Groupe d'emballage: II ou III

Transport ferroviaire:

Le transport par train de cuves à débrasquer requiert qu'elles soient couvertes selon les spécifications du permis spécial 3275 du TMD (Canada).

Le transport de la brasque usée par voie ferrée doit être conforme aux conditions énoncées au permis spécial #SR4204.

Transport maritime en vrac:

- Avertir le bureau de la Sécurité des navires de la garde cotière le plus proche au moins sept (7) jours avant l'embarquement.
- Les matériaux doivent toujours être manipulés et entreposés à l'abri des intempéries.
- Durant au moins trois jours avant l'expédition les matériaux doivent être entreposés continuellement à l'abri des intempéries, mais à l'air libre. Durant cette période, la dimension des particules ne doit pas être changée par des manutentions ou procédés mécaniques.
- Fournir au capitaine et à la direction de la Sécurité des navires une déclaration comprenant toutes les précautions à prendre durant l'embarquement et le transport du matériel.
- Les navires doivent être équipés de ventilateurs antidéflagrants pouvant effectuer six (6) changements d'air à l'heure (sur la base d'une cale vide) et empêchant les émanations de gaz d'atteindre les locaux du personnel ou les aires de travail. Ces ventilateurs doivent fonctionner continuellement.
- Pendant le chargement, des pancartes "DÉFENSE DE FUMER" doivent être installées sur les ponts et les aires adjacentes aux cales à marchandises.

15. INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

CLASSIFICATION SIMDUT (Canada): Produit non contrôlé

Règlement sur l'exportation et l'importation de déchets dangereux: ce produit est soumis à l'exigence d'un préavis, conformément à la loi canadienne de protection de l'environnement.

Règlement sur les matières dangereuses (Québec): ce produit est identifié comme une matière dangereuse résiduelle suivant ce règlement.

CLASSIFICATION UNION EUROPEENNE :

Symbole d'avertissement : Xi

Mot d'avertissement : Irritant

Phrases de risque: R15/29 : Au contact de l'eau, dégage des gaz toxiques et très inflammables. R18: Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif. R23: Toxique par inhalation. R36/38: Irritant pour les yeux et la peau.

Conseils de prudence: S3/9: Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. S24/25: Éviter le contact avec la peau et les yeux. S56: Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte de déchets.

16. AUTRES INFORMATIONS

Abréviations :

SIMDUT= Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail.

CAS= Numéro de registre du Chemical Abstracts Service.

CL₅₀= Concentration létale 50%; DL₅₀= Dose létale 50%; CLL₀= plus faible concentration létale publiée

UE= Union européenne

*** Les renseignements de cette fiche signalétique ont été obtenus de bonnes sources mais ne peuvent être garantis. De plus, l'usage de ces renseignements peut être hors de notre connaissance et de notre contrôle. En conséquence, ces renseignements sont fournis à titre d'information seulement, sans aucune représentation ou garantie formelle ou implicite ni responsabilité de notre part.***

Préparé par le Service de Toxicologie Alcan

Tél: 418-699-2949

C.P. 1500, Jonquière (Québec), Canada, G7S 4L2

Fax: 418-699-2993

Date de la révision précédente : 1997/11/11

Raison de la révision: Révision après trois (3) ans, selon le SIMDUT (Canada).



FICHE SIGNALÉTIQUE

PRODUIT

STABREX® ST90

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE

(800) 463-3216 (24 heures)

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA COMPAGNIE

NOM DU PRODUIT : **STABREX® ST90**

APPLICATION / USAGE : PRODUIT DE CONTRÔLE DES MICROORGANISMES

DÉSIGNATION/DESCRIPTION CHIMIQUE : Sel(s) inorganique(s), Caustique

NOM DE LA COMPAGNIE : ONDEO Nalco Canada Co.
1055, rue Truman
Burlington, Ontario
L7R 3Y9

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE : (800) 463-3216 (24 heures)

COTE D'ÉVALUATION NFPA 704M/HMIS

SANTÉ : 3 / 3 INFLAMMABILITÉ : 1 / 1 RÉACTIVITÉ : 0 / 0 AUTRE :

0 = Non significatif 1 = Léger 2 = Moyen 3 = Élevé 4 = Extrême

2. COMPOSITION DU PRODUIT / INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Selon notre évaluation des risques et dangers, les ingrédient(s) chimiques suivants sont considérés dangereux :

INGRÉDIENTS DANGEREUX	N° CAS	% massique
Hydroxyde de sodium	1310-73-2	1,0 - 5,0
Hypobromite de sodium	13824-96-9	10,0 - 20,0

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

SURVOL DES SITUATIONS D'URGENCE

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Exerce une action corrosive sur la peau et les yeux. Éviter le contact avec les yeux, la peau et le vêtements. Peut être mortel par ingestion ou inhalation. Ne pas ingérer. Ne pas respirer les vapeurs ou les brouillards de produit.

Porter des lunettes de protection et un écran facial, une combinaison de protection et des bottes ainsi que des gants de protection contre les produits chimiques lors du transvasement et des manipulations. Se laver à fond au savon et à l'eau après les manipulations. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Utiliser seulement avec des systèmes de transfert et de mélange fermés.

En cas de contact avec des métaux réactifs (p. ex., l'aluminium), risque de formation de gaz d'hydrogène inflammable. Risque d'émission d'oxydes d'azote en cas d'incendie. Risque d'émission de chlore en cas d'incendie.

RISQUES AIGUS POUR LA SANTÉ :

CONTACT AVEC LES YEUX :

Effet corrosif. Cause des brûlures oculaires et des lésions permanentes.



FICHE SIGNALÉTIQUE

PRODUIT

STABREX® ST90

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE

(800) 463-3216 (24 heures)

CONTACT AVEC LA PEAU :

Peut causer une irritation grave ou la destruction des tissus selon la durée de l'exposition et la nature des premiers soins reçus.

INGESTION :

Voie d'exposition peu probable. Effet corrosif ; cause des brûlures chimiques à la bouche, à la gorge et à l'estomac.

INHALATION :

Voie d'exposition peu probable. À de fortes concentrations, irrite les yeux, le nez, la gorge et les poumons.

AGGRAVATION D'ÉTATS EXISTANTS :

Les données disponibles ne font état d'aucune aggravation des états existants.

RISQUES CHRONIQUE POUR LA SANTÉ :

Aucun effet nocif n'est prévu, sauf ceux qui sont indiqués plus haut.

4. PREMIERS SOINS

CONTACT AVEC LES YEUX :

EN CAS DE CONTACT, IL EST ESSENTIEL D'AGIR VITE. Irriguer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières ouvertes. Obtenir immédiatement des soins médicaux.

CONTACT AVEC LA PEAU :

Irriguer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes. En cas de projections importantes, irriguer tout le corps sous la douche. Retirer les vêtements souillés. Laver immédiatement les parties atteintes à grande eau. Obtenir immédiatement des soins médicaux. Nettoyer les vêtements, les chaussures et les articles en cuir souillés avant de les réutiliser ou de s'en débarrasser.

INGESTION :

NE PAS PROVOQUER LE VOMISSEMENT. Si le sujet est conscient, lui rincer la bouche et lui faire boire de l'eau. Obtenir immédiatement des soins médicaux.

INHALATION :

Emmener la victime à l'air frais, la faire reposer et traiter les symptômes. Obtenir des soins médicaux.

CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 20 minutes. Obtenir immédiatement des soins médicaux.

CONTACT CUTANÉ: Laver abondamment les parties atteintes avec beaucoup de savon et d'eau pendant au moins 20 minutes. Enlever les vêtements et/ou les souliers contaminés. Obtenir des soins médicaux.

INHALATION: Transporter la victime à l'air frais. En cas de difficulté à respirer, administrer de l'oxygène. Si les symptômes persistent, obtenir des soins médicaux.

INGESTION: Rincer la bouche à l'eau. Diluer en faisant boire 1 ou 2 verres d'eau. Ne pas provoquer la vomissement. Obtenir immédiatement des soins médicaux.

NOTE AU MÉDECIN :

La probabilité de lésions aux muqueuses pourrait rendre le lavage gastrique contre-indiqué. Selon les réactions du sujet, s'en remettre au bon jugement du médecin pour maîtriser les symptômes et les manifestations cliniques.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Point D'Éclair : Aucun

LIMITE INFÉRIEURE D'EXPLOSIVITÉ : Ininflammable.

LIMITE SUPÉRIEURE D'EXPLOSIVITÉ : Ininflammable.

MOYENS D'EXTINCTION :

Ne devrait pas brûler. Utiliser des moyens d'extinction permettant de procéder à une attaque concentrique du feu.

RISQUES D'INCENDIE ET D'EXPLOSION :

En cas de contact avec des métaux réactifs (p. ex., l'aluminium), risque de formation de gaz d'hydrogène inflammable. Risque d'émission d'oxydes d'azote en cas d'incendie. Risque d'émission de chlore en cas d'incendie.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION SPÉCIAL POUR LUTTER CONTRE LES INCENDIES :

En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection.

SENSIBILITÉ AU CHOC :

Ne devrait pas être sensible aux chocs mécaniques.

SENSIBILITÉ À LA DÉCHARGE D'ÉLECTRICITÉ STATIQUE :

Non soupçonné d'être sensible aux décharges d'électricité statique.

6. MESURES EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES :

Limiter l'accès à cette zone jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. S'assurer que le nettoyage est dirigé uniquement par un personnel dûment formé. Ventiler les lieux du déversement si la chose est possible. Ne pas toucher la matière déversée. Arrêter ou réduire les fuites si cela ne présente pas de danger. Utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé dans la Section 8. Aviser les autorités gouvernementales responsables de la santé et de la sécurité du travail, ainsi que de la protection de l'environnement.

MÉTHODES DE NETTOYAGE :

PETITS DÉVERSEMENTS: Récupérer la matière répandue au moyen d'une substance absorbante. Déposer les résidus dans un récipient approprié, fermé et portant l'étiquette requise. Laver la zone touchée. DÉVERSEMENTS IMPORTANTS : Contenir le liquide au moyen d'une substance absorbante, en creusant une tranchée ou en endiguant. Récupérer dans des fûts de récupération ou des camions-citernes pour l'élimination. Bien laver à l'eau l'endroit où le produit a été déversé. S'adresser à un transporteur de déchets agréé pour l'élimination de la matière récupérée contaminée. Éliminer la matière conformément au règlement dont il est fait mention dans la Section 13 (Points à considérer concernant l'élimination).

PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT :

Ce produit est toxique pour les poissons. Éviter le rejet dans les lacs, les ruisseaux, les étangs et les cours d'eau publics., Ne pas contaminer l'eau par le nettoyage du matériel ou l'élimination des déchets., Ce produit doit être employé strictement selon les indications sur l'étiquet.



FICHE SIGNALÉTIQUE

PRODUIT

STABREX® ST90

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE

(800) 463-3216 (24 heures)

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

MANUTENTION/MANIPULATION :

Éviter toute projection dans les yeux, sur la peau ou sur les vêtements. Ne pas ingérer. N'employer qu'en présence d'une bonne ventilation. Éviter la formation d'aérosols et de brouillards. Garder les récipients fermés lorsqu'on ne les utilise pas. Les équipements d'urgence (en cas d'incendie, de déversement, de fuite, etc.) doivent être facilement accessibles.

CONDITIONS DE STOCKAGE :

Entreposer dans des récipients dûment étiquetés. Ne pas entreposer avec des acides. Entreposer dans un lieu frais et bien ventilé en tenant à l'abri du soleil.

MATÉRIAU DE CONSTRUCTION INAPPROPRIÉ :

Laiton, nickel

8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE :

Les directives d'exposition n'ont pas été établies pour ce produit. Les limites d'exposition connues pour un ou plusieurs des ingrédients sont indiquées ci-dessous :

Valeur TLV-ACGIH :

Substance(s)

Hydroxyde de sodium PLAFOND: 2 mg/m³

Limite PEL-OSHA :

Substance(s)

Hydroxyde de sodium PLAFOND: 2 mg/m³

MESURES D'INGÉNIERIE :

Prévoir un système de ventilation générale. Utiliser un système de ventilation par aspiration à la source au besoin pour contrôler les vapeurs et le brouillard en suspension dans l'air.

PROTECTION RESPIRATOIRE :

En présence d'un important dégagement de brouillard, de vapeurs ou d'aérosols, le port d'un respirateur homologué est recommandé. Utiliser au besoin une cartouche de protection contre les poussières, le brouillard et les fumées. En cas d'urgence ou s'il est prévu de pénétrer dans un lieu où les concentrations sont inconnues, porter un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive et un masque complet. Si le port d'une protection respiratoire s'avère nécessaire, implanter un programme de protection respiratoire complet, c'est-à-dire couvrant le choix, l'essayage, l'apprentissage, l'entretien et l'inspection des appareils.

PROTECTION DES MAINS :

Gants en viton#, GANTS EN NÉOPRÈNE, EN NITRILE OU EN CAOUTCHOUC NATUREL

PRODUIT

STABREX® ST90

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE

(800) 463-3216 (24 heures)

PROTECTION DE LA PEAU :

Porter un tablier résistant aux produits chimiques, des lunettes de protection contre les produits chimiques, ainsi que des gants et des bottes imperméables. Il est recommandé de porter une combinaison imperméable s'il y a un risque de forte exposition.

PROTECTION DES YEUX :

Porter un écran facial et des lunettes de protection contre les produits chimiques.

CONSEILS D'HYGIÈNE :

Douche oculaire automatique et douche d'urgence nécessaires. Si les vêtements sont souillés, les retirer et laver à fond les parties atteintes. Laver en machine les vêtements souillés, avant de les réutiliser.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ÉTAT PHYSIQUE Liquide

ASPECT Transparent

ODEUR Inodore

DENSITÉ 1,32 - 1,36 @ 25 °C

SOLUBILITÉ DANS L'EAU Complète

pH (100 %) > 13

POINT DE CONGÉLATION -8,5 °C

PRESSION DE VAPEUR 7,7 mm Hg, 115 mm Hg @ 25 °C, 46 °C

TENEUR EN COV 0,00 %

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**STABILITÉ CHIMIQUE :**

Stable dans des conditions normales.

POLYMÉRISATION DANGEREUSE :

Il ne se produira pas de polymérisation dangereuse.

CONDITIONS À ÉVITER :

Températures élevées

MATIÈRES À ÉVITER :

Risque de dégagement de chaleur et de vapeurs toxiques, de projections et de bouillonnement, au contact d'acides forts (p. ex., acide sulfurique, phosphorique, nitrique, chlorhydrique, chromique ou sulfonique). Éviter tout contact avec des matières organiques (p.ex., chiffons, sciure de bois, huiles ou solvants à base d'hydrocarbures) ou des agents réducteurs (p.ex., hydrazine, sulfites, sulfures, poussières d'aluminium ou de magnésium) pouvant provoquer un dégagement de chaleur, un incendie, une explosion et le rejet de fumées toxiques. Autres produits à base d'hypochlorite de sodium ou agents de blanchiment

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX :

En cas d'incendie : Chlore, Brome, Oxydes d'azote

11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE

Aucune étude toxicologique n'a été effectuée pour ce produit.

SENSIBILISATION :

Ce produit n'est pas présumé être un sensibilisant.

CANCÉROGÉNÉCITÉ :

Ce produit ne contient aucun composant figurant sur la liste des substances cancérogènes du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) ou classées comme telles par l'American Conference of Governmental Industrial Hygienists (ACGIH).

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES
EFFETS ÉCOTOXICOLOGIQUES

Les résultats ci-dessous s'appliquent au produit.

RÉSULTATS DE TOXICITÉ AIGUË SUR LES POISSONS :

Espèce	L'exposition	CL50	Substance expérimentée
Truite arc-en-ciel	96 heures	4,5 mg/l	Produit
Vairon à tête de mouton	96 heures	17 mg/l	Produit
Tête-de-boule	96 heures	8,3 mg/l	Produit

Cote d'évaluation : Toxique

RÉSULTATS DE TOXICITÉ AIGUË SUR LES INVERTÉBRÉS :

Espèce	L'exposition	CL50	CE50	Substance expérimentée
Daphnia magna	48 heures	4,2 mg/l		Produit
Mysis (M. bahia)	96 heures	27 mg/l		Produit
Ceriodaphnia dubia	48 heures	1,6 mg/l		Produit

Cote d'évaluation : Toxique

RÉSULTATS DE TOXICITÉ CHRONIQUE POUR LES INVERTÉBRÉS :

Espèce	Test Type	IC25	End Point	Substance expérimentée
Ceriodaphnia dubia	3 Brood	15,6 mg/l	Reproduction	Produit

13. POINTS À CONSIDÉRER CONCERNANT L'ÉLIMINATION

Pour le système Porta-Feed: 1. Fermer le robinet. 2. Prendre les dispositions nécessaires pour le retour des réservoirs Porta-Feed. Pour tout autre contenant: 1. Rincer à fond le récipient vide et ajouter les rinçures au site de traitement. 2. Suivre les instructions provinciales pour tout nettoyage additionnel du récipient avant son élimination. 3. Éliminer le récipient conformément aux exigences provinciales. Pour plus de renseignements sur l'élimination de la quantité inutilisée ou superflue et le nettoyage des lieux d'un déversement, communiquer avec l'Organisme provincial chargé de la Réglementation du produit ou avec le fabricant.



FICHE SIGNALÉTIQUE

PRODUIT

STABREX® ST90

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE

(800) 463-3216 (24 heures)

14. INFORMATION RELATIVE AU TRANSPORT

La désignation officielle de transport et la classe de risques peuvent varier selon l'emballage, les propriétés et le mode de transport. En règle générale, les désignations officielles de transport pour ce produit sont les suivantes :

LIQUIDE CORROSIF, BASIQUE, INORGANIQUE, N.S.A.(HYPOBROMITE DE SODIUM), Catégorie 8, ONU3266, Groupe d'emballage II

15. INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

RÈGLEMENT NATIONAL, CANADA :

SIMDUT :

Ce produit a été classé en conformité avec les critères de risques définis dans le Règlement sur les produits contrôlés et sa fiche signalétique contient toutes les informations requises par le RPC.

CLASSIFICATION DU SIMDUT :

Les pesticides régis par la Loi sur les produits antiparasitaires ne sont pas régis en vertu du SIMDUT.

LOI CANADIENNE SUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (LCPE/CEPA) :

Chacun des composants de ce produit figure sur la Liste intérieure des substances (LIS/DSL), est exempté ou a été déclaré en conformité avec le Règlement sur les renseignements concernant les substances nouvelles.

INVENTAIRE NATIONAL DES REJETS DE POLLUANTS :

Ce produit ne contient aucune substance figurant dans l'Annexe I de l'INRP dont la concentration est égale ou supérieure à 1 % ou plus en poids.

AGENCE CANADIENNE DE L'INSPECTION DES ALIMENTS :

Usage autorisé selon la catégorie : W2

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES (LPA) :

Numéro d'enregistrement : 25478

RÈGLEMENT NATIONAL, ÉTATS-UNIS :

LOI SUR LE CONTRÔLE DES SUBSTANCES TOXIQUES (TOXIC SUBSTANCES CONTROL ACT -TSCA) :

Les ingrédients chimiques de ce produit sont répertoriés dans l'Inventaire 8(b) (40 CFR 710).

16. AUTRE INFORMATION

Cette fiche signalétique contient de l'information sur la santé et la sécurité. Le produit doit être utilisé dans des applications conformes à notre documentation sur le produit. Toute personne manipulant ce produit doit être informée des précautions à prendre quant au produit et doit avoir accès à cette information. Pour tout autre usage, les expositions doivent faire l'objet d'une évaluation afin de permettre l'instauration de pratiques de manutention et de programmes de formation susceptibles de garantir la sécurité en milieu de travail. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à votre représentant technique.



FICHE SIGNALÉTIQUE

PRODUIT

STABREX® ST90

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE

(800) 463-3216 (24 heures)

Rédaction : : Service de la Gestion responsable

Date de publication : 2000/02/01

Remplace : 1998/04/01



FICHE SIGNALÉTIQUE

PRODUIT

NALCO 8590

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE

(800) 463-3216 (24 heures)

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA COMPAGNIE

NOM DU PRODUIT : **NALCO 8590**

APPLICATION / USAGE : INHIBITEUR POUR EAU DE REFROIDISSEMENT

DÉSIGNATION/DESCRIPTION CHIMIQUE : Eau, Phosphate, Thiazole(s) substitué(s)

NOM DE LA COMPAGNIE : ONDEO Nalco Canada Co.
1055, rue Truman
Burlington, Ontario
L7R 3Y9

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE : (800) 463-3216 (24 heures)

COTE D'ÉVALUATION NFPA 704M/HMIS

SANTÉ : 1 / 2 INFLAMMABILITÉ : 1 / 1 RÉACTIVITÉ : 0 / 0 AUTRE :

0 = Non significatif 1 = Léger 2 = Moyen 3 = Élevé 4 = Extrême

2. COMPOSITION DU PRODUIT / INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Selon notre évaluation des risques et dangers, les ingrédient(s) chimiques suivants sont considérés dangereux :

INGRÉDIENTS DANGEREUX	N° CAS	% massique
Hydroxyde de potassium	1310-58-3	0,1 - 1,0
Tolyltriazole de sodium	64665-57-2	1,0 - 5,0

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

SURVOL DES SITUATIONS D'URGENCE

MISE EN GARDE

Irritant pour les yeux et la peau.

Éviter toute projection dans les yeux, sur la peau ou sur les vêtements. Ne pas ingérer. Tenir le récipient bien fermé. En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment à l'eau et consulter un médecin. Après un contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Protéger contre le gel. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et une protection pour les yeux/le visage.

Risque d'émission d'oxydes de carbone (COx) en cas d'incendie. Risque d'émission d'oxydes d'azote en cas d'incendie. Risque d'émission d'oxydes de phosphore en cas d'incendie.

RISQUES AIGUS POUR LA SANTÉ :

CONTACT AVEC LES YEUX :

Risque d'effet irritant de moyen à grave.

CONTACT AVEC LA PEAU :

Risque d'effet irritant moyen.

PRODUIT

NALCO 8590

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE

(800) 463-3216 (24 heures)

INGESTION :

Voie d'exposition peu probable. Aucun effet nocif n'est prévu.

INHALATION :

Voie d'exposition peu probable. Sous forme d'aérosols et de brouillards, ce produit peut irriter les voies respiratoires supérieures.

RISQUES CHRONIQUE POUR LA SANTÉ :

Aucun effet nocif n'est prévu, sauf ceux qui sont indiqués plus haut.

4. PREMIERS SOINS

CONTACT AVEC LES YEUX :

Irriguer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières ouvertes. Si l'irritation persiste, irriguer de nouveau. Obtenir immédiatement des soins médicaux.

CONTACT AVEC LA PEAU :

Irriguer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.

INGESTION :

Ne pas faire vomir à moins d'avoir consulté un médecin. Si le sujet est conscient, lui rincer la bouche et lui faire boire de l'eau. Obtenir des soins médicaux.

INHALATION :

Emmener la victime à l'air frais, la faire reposer et traiter les symptômes. Obtenir des soins médicaux.

NOTE AU MÉDECIN :

Selon les réactions du sujet, s'en remettre au bon jugement du médecin pour maîtriser les symptômes et les manifestations cliniques.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Point D'Éclair :

> 100 °C (Vase clos Pensky-Martens (VCPM/PMCC))

MOYENS D'EXTINCTION :

Ce produit ne devrait pas brûler à moins que toute l'eau ne se soit évaporée par ébullition. Les matières organiques résiduelles peuvent être inflammables. Refroidir les récipients en pulvérisant de l'eau. Utiliser des moyens d'extinction permettant de procéder à une attaque concentrique du feu.

RISQUES D'INCENDIE ET D'EXPLOSION :

Risque d'émission d'oxydes de carbone (COx) en cas d'incendie. Risque d'émission d'oxydes d'azote en cas d'incendie. Risque d'émission d'oxydes de phosphore en cas d'incendie.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION SPÉCIAL POUR LUTTER CONTRE LES INCENDIES :

En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection.

SENSIBILITÉ AU CHOC :

Ne devrait pas être sensible aux chocs mécaniques.



FICHE SIGNALÉTIQUE

PRODUIT

NALCO 8590

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE

(800) 463-3216 (24 heures)

SENSIBILITÉ À LA DÉCHARGE D'ÉLECTRICITÉ STATIQUE :
Non soupçonné d'être sensible aux décharges d'électricité statique.

6. MESURES EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES :

Limiter l'accès à cette zone jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. S'assurer que le nettoyage est dirigé uniquement par un personnel dûment formé. Ventiler les lieux du déversement si la chose est possible. Ne pas toucher la matière déversée. Arrêter ou réduire les fuites si cela ne présente pas de danger. Utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé dans la Section 8. Aviser les autorités gouvernementales responsables de la santé et de la sécurité du travail, ainsi que de la protection de l'environnement.

MÉTHODES DE NETTOYAGE :

PETITS DÉVERSEMENTS: Récupérer la matière répandue au moyen d'une substance absorbante. Déposer les résidus dans un récipient approprié, fermé et portant l'étiquette requise. Laver la zone touchée. DÉVERSEMENTS IMPORTANTS : Contenir le liquide au moyen d'une substance absorbante, en creusant une tranchée ou en endiguant. Récupérer dans des fûts de récupération ou des camions-citernes pour l'élimination. Bien laver à l'eau l'endroit où le produit a été déversé. S'adresser à un transporteur de déchets agréé pour l'élimination de la matière récupérée contaminée. Éliminer la matière conformément au règlement dont il est fait mention dans la Section 13 (Points à considérer concernant l'élimination).

PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT :

Éviter de contaminer les eaux de surface.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

MANUTENTION/MANIPULATION :

Éviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas ingérer. Éviter toute projection dans les yeux, sur la peau ou sur les vêtements. Les équipements d'urgence (en cas d'incendie, de déversement, de fuite, etc.) doivent être facilement accessibles. S'assurer que tous les récipients portent une étiquette. Garder les récipients fermés lorsqu'on ne les utilise pas. N'employer qu'en présence d'une bonne ventilation.

CONDITIONS DE STOCKAGE :

Entreposer les récipients bien fermés. Entreposer dans des récipients dûment étiquetés.

8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE :

Les directives d'exposition n'ont pas été établies pour ce produit. Les limites d'exposition connues pour un ou plusieurs des ingrédients sont indiquées ci-dessous :

Valeur TLV-ACGIH :

Substance(s)

Hydroxyde de potassium PLAFOND: 2 mg/m³

Limite PEL-OSHA :

Substance(s)

Hydroxyde de potassium PLAFOND: 2 mg/m³

PRODUIT

NALCO 8590

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE

(800) 463-3216 (24 heures)

MESURES D'INGÉNIERIE :

Prévoir un système de ventilation générale.

PROTECTION RESPIRATOIRE :

Il n'est normalement pas nécessaire de porter une protection respiratoire.

PROTECTION DES MAINS :

Gants en néoprène, Gants en nitrile, Gants en butyle, Gants en PVC

PROTECTION DE LA PEAU :

Porter les vêtements de protection habituels.

PROTECTION DES YEUX :

Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques.

CONSEILS D'HYGIÈNE :

Si les vêtements sont souillés, les retirer et laver à fond les parties atteintes. Laver en machine les vêtements souillés, avant de les réutiliser. S'assurer de la présence d'une douche oculaire. S'assurer de la présence d'une douche d'urgence.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ÉTAT PHYSIQUE Liquide

ASPECT D'ambre

ODEUR Légère

DENSITÉ 1,47 @ 25 °C

MASSE VOLUMIQUE 1,47 g/cm³

SOLUBILITÉ DANS L'EAU Complète

pH (100 %) 13,5

POINT DE CONGÉLATION -20 °C

PRESSIION DE VAPEUR Même que l'eau

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ CHIMIQUE :

Stable dans des conditions normales.

POLYMÉRISATION DANGEREUSE :

Il ne se produira pas de polymérisation dangereuse.

CONDITIONS À ÉVITER :

Températures de gel

PRODUIT

NALCO 8590

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE

(800) 463-3216 (24 heures)

MATIÈRES À ÉVITER :

Risque de dégagement de chaleur et de vapeurs toxiques, de projections et de bouillonnement, au contact d'acides forts (p. ex., acide sulfurique, phosphorique, nitrique, chlorhydrique, chromique ou sulfonique).

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX :

En cas d'incendie : Oxydes de carbone, Oxydes d'azote, Oxydes de phosphore

11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE

Aucune étude toxicologique n'a été effectuée pour ce produit.

SENSIBILISATION :

Ce produit n'est pas présumé être un sensibilisant.

CANCÉROGÉNÉCITÉ :

Ce produit ne contient aucun composant figurant sur la liste des substances cancérogènes du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) ou classées comme telles par l'American Conference of Governmental Industrial Hygienists (ACGIH).

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES**EFFETS ÉCOTOXICOLOGIQUES**

Les résultats ci-dessous s'appliquent au produit.

RÉSULTATS DE TOXICITÉ AIGUË SUR LES POISSONS :

Espèce	L'exposition	CL50	Substance expérimentée
Crapet arlequin	96 heures	700 mg/l	Produit
Truite arc-en-ciel	96 heures	420 mg/l	Produit
Crapet arlequin	96 heures	700 mg/l	Produit
Truite arc-en-ciel	96 heures	420 mg/l	Produit

Cote d'évaluation : Légèrement toxique

13. POINTS À CONSIDÉRER CONCERNANT L'ÉLIMINATION

Selon le règlement 347 en Ontario, les déchets appartiennent à la classe : 263C

Éliminer les déchets dans un incinérateur, un centre de traitement de déchets ou un lieu d'élimination homologué conformément aux règlements en vigueur. Ne pas jeter les déchets à l'égout, ni avec les ordures ordinaires.

14. INFORMATION RELATIVE AU TRANSPORT

La désignation officielle de transport et la classe de risques peuvent varier selon l'emballage, les propriétés et le mode de transport. En règle générale, les désignations officielles de transport pour ce produit sont les suivantes :

LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (HYDROXYDE DE POTASSIUM), Catégorie 8 (9.2), ONU1760, Groupe d'emballage III



FICHE SIGNALÉTIQUE

PRODUIT

NALCO 8590

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE

(800) 463-3216 (24 heures)

15. INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

RÈGLEMENT NATIONAL, CANADA :

SIMDUT :

Ce produit a été classé en conformité avec les critères de risques définis dans le Règlement sur les produits contrôlés et sa fiche signalétique contient toutes les informations requises par le RPC.

CLASSIFICATION DU SIMDUT :

E - Matière corrosive

LOI CANADIENNE SUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (LCPE/CEPA) :

Chacun des composants de ce produit figure sur la Liste intérieure des substances (LIS/DSL), est exempté ou a été déclaré en conformité avec le Règlement sur les renseignements concernant les substances nouvelles.

INVENTAIRE NATIONAL DES REJETS DE POLLUANTS :

Ce produit ne contient aucune substance figurant dans l'Annexe I de l'INRP dont la concentration est égale ou supérieure à 1 % ou plus en poids.

RÈGLEMENT NATIONAL, ÉTATS-UNIS :

LOI SUR LE CONTRÔLE DES SUBSTANCES TOXIQUES (TOXIC SUBSTANCES CONTROL ACT -TSCA) :

Les ingrédients chimiques de ce produit sont répertoriés dans l'Inventaire 8(b) (40 CFR 710).

16. AUTRE INFORMATION

Cette fiche signalétique contient de l'information sur la santé et la sécurité. Le produit doit être utilisé dans des applications conformes à notre documentation sur le produit. Toute personne manipulant ce produit doit être informée des précautions à prendre quant au produit et doit avoir accès à cette information. Pour tout autre usage, les expositions doivent faire l'objet d'une évaluation afin de permettre l'instauration de pratiques de manutention et de programmes de formation susceptibles de garantir la sécurité en milieu de travail. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à votre représentant technique.

Rédaction : : Service de la Gestion responsable

Date de publication : 1999/05/06

Remplace : 1996/06/14



FICHE SIGNALÉTIQUE

PRODUIT

TRASAR® 23222

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE

(800) 463-3216 (24 heures)

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA COMPAGNIE

NOM DU PRODUIT : **TRASAR® 23222**

APPLICATION / USAGE : **TRAITEMENT POUR EAU DE REFROIDISSEMENT**

DÉSIGNATION/DESCRIPTION CHIMIQUE : **Eau, Acide(s) inorganique(s), Sel(s) inorganique(s), Polymère(s) d'acrylate, Acide(s) polycarboxylique(s)**

NOM DE LA COMPAGNIE : **ONDEO Nalco Canada Co.
1055, rue Truman
Burlington, Ontario
L7R 3Y9**

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE : **(800) 463-3216 (24 heures)**

COTE D'ÉVALUATION NFPA 704M/HMIS
SANTÉ : 1 / 1 INFLAMMABILITÉ : 1 / 1 RÉACTIVITÉ : 0 / 0 AUTRE :
0 = Non significatif 1 = Léger 2 = Moyen 3 = Élevé 4 = Extrême

2. COMPOSITION DU PRODUIT / INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Selon notre évaluation des risques et dangers, les ingrédient(s) chimiques suivants sont considérés dangereux :

INGRÉDIENTS DANGEREUX	N° CAS	% massique
Acide phosphorique	7664-38-2	1,0 - 5,0
Chlorure de zinc	7646-85-7	1,0 - 5,0
Bisulfate de sodium	7681-38-1	1,0 - 5,0

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

SURVOL DES SITUATIONS D'URGENCE

ATTENTION

Risque d'irritation en cas de contact prolongé.
Éviter toute projection dans les yeux, sur la peau ou sur les vêtements. Ne pas ingérer. Tenir le récipient bien fermé. En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment à l'eau et consulter un médecin. Après un contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Protéger contre le gel. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et une protection pour les yeux/le visage.
Risque d'émission d'oxydes de carbone (COx) en cas d'incendie. Risque d'émission d'oxydes de soufre en cas d'incendie. Risque d'émission d'acide chlorhydrique (HCl) en cas d'incendie. Risque d'émission d'oxydes de phosphore en cas d'incendie.

RISQUES AIGUS POUR LA SANTÉ :

CONTACT AVEC LES YEUX :

Risque d'effet irritant léger ou moyen.

PRODUIT

TRASAR® 23222

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE

(800) 463-3216 (24 heures)

CONTACT AVEC LA PEAU :

Risque d'effet irritant léger.

INGESTION :

Voie d'exposition peu probable. Peut être nocif par ingestion.

INHALATION :

Voie d'exposition peu probable. En cas d'exposition répétée ou prolongée, risque d'irritation des voies respiratoires.

RISQUES CHRONIQUE POUR LA SANTÉ :

Aucun effet nocif n'est prévu, sauf ceux qui sont indiqués plus haut.

4. PREMIERS SOINS

CONTACT AVEC LES YEUX :

Rincer les parties atteintes à l'eau. Si des symptômes se manifestent, communiquer avec un médecin.

CONTACT AVEC LA PEAU :

Rincer les parties atteintes à l'eau. Si des symptômes se manifestent, communiquer avec un médecin.

INGESTION :

Ne pas faire vomir à moins d'avoir consulté un médecin. Si le sujet est conscient, lui rincer la bouche et lui faire boire de l'eau. Si des symptômes se manifestent, communiquer avec un médecin.

INHALATION :

Emmener la victime à l'air frais, la faire reposer et traiter les symptômes. Si des symptômes se manifestent, communiquer avec un médecin.

NOTE AU MÉDECIN :

Selon les réactions du sujet, s'en remettre au bon jugement du médecin pour maîtriser les symptômes et les manifestations cliniques.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Point D'Éclair :

Aucun

LIMITE INFÉRIEURE
D'EXPLOSIVITÉ :

Ininflammable.

LIMITE SUPÉRIEURE
D'EXPLOSIVITÉ :

Ininflammable.

MOYENS D'EXTINCTION :

Ce produit ne devrait pas brûler à moins que toute l'eau ne se soit évaporée par ébullition. Les matières organiques résiduelles peuvent être inflammables. Refroidir les récipients en pulvérisant de l'eau. Utiliser des moyens d'extinction permettant de procéder à une attaque concentrique du feu.

PRODUIT

TRASAR® 23222

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE

(800) 463-3216 (24 heures)

RISQUES D'INCENDIE ET D'EXPLOSION :

Risque d'émission d'oxydes de carbone (COx) en cas d'incendie. Risque d'émission d'oxydes de soufre en cas d'incendie. Risque d'émission d'acide chlorhydrique (HCl) en cas d'incendie. Risque d'émission d'oxydes de phosphore en cas d'incendie.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION SPÉCIAL POUR LUTTER CONTRE LES INCENDIES :

En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection.

SENSIBILITÉ AU CHOC :

Ne devrait pas être sensible aux chocs mécaniques.

SENSIBILITÉ À LA DÉCHARGE D'ÉLECTRICITÉ STATIQUE :

Non soupçonné d'être sensible aux décharges d'électricité statique.

6. MESURES EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES :

Limiter l'accès à cette zone jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. Ventiler les lieux du déversement si la chose est possible. Ne pas toucher la matière déversée. Arrêter ou réduire les fuites si cela ne présente pas de danger. Utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé dans la Section 8.

MÉTHODES DE NETTOYAGE :

PETITS DÉVERSEMENTS: Récupérer la matière répandue au moyen d'une substance absorbante. Déposer les résidus dans un récipient approprié, fermé et portant l'étiquette requise. Laver la zone touchée. **DÉVERSEMENTS IMPORTANTS :** Contenir le liquide au moyen d'une substance absorbante, en creusant une tranchée ou en endiguant. Récupérer dans des fûts de récupération ou des camions-citernes pour l'élimination. S'adresser à un transporteur de déchets agréé pour l'élimination de la matière récupérée contaminée. Éliminer la matière conformément au règlement dont il est fait mention dans la Section 13 (Points à considérer concernant l'élimination).

PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT :

Éviter de contaminer les eaux de surface.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

MANUTENTION/MANIPULATION :

Éviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas ingérer. S'assurer que tous les récipients portent une étiquette. Garder les récipients fermés lorsqu'on ne les utilise pas. N'employer qu'en présence d'une bonne ventilation.

CONDITIONS DE STOCKAGE :

Entreposer les récipients bien fermés. Entreposer dans des récipients dûment étiquetés.

MATÉRIAU DE CONSTRUCTION INAPPROPRIÉ :

Ce produit est corrosif pour l'aluminium. Ne pas utiliser de matériel d'alimentation, d'entreposage ou de transport en aluminium.

8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE :

Les directives d'exposition n'ont pas été établies pour ce produit. Les limites d'exposition connues pour un ou plusieurs des ingrédients sont indiquées ci-dessous :

Valeur TLV-ACGIH :

Substance(s)

Acide phosphorique TWA (moyenne pondérée dans le temps): 1 mg/m3
STEL (limite d'exposition de courte durée): 3 mg/m3

TWA (moyenne pondérée dans le temps): 1 mg/m3
STEL (limite d'exposition de courte durée): 2 mg/m3

Limite PEL-OSHA :

Substance(s)

Acide phosphorique TWA (moyenne pondérée dans le temps): 1 mg/m3
STEL (limite d'exposition de courte durée): 3 mg/m3

TWA (moyenne pondérée dans le temps): 1 mg/m3
STEL (limite d'exposition de courte durée): 2 mg/m3

MESURES D'INGÉNIERIE :

Prévoir un système de ventilation générale.

PROTECTION RESPIRATOIRE :

Il n'est normalement pas nécessaire de porter une protection respiratoire.

PROTECTION DES MAINS :

Gants en néoprène, Gants en nitrile, Gants en butyle, Gants en PVC

PROTECTION DE LA PEAU :

Porter les vêtements de protection habituels.

PROTECTION DES YEUX :

Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques.

CONSEILS D'HYGIÈNE :

Si les vêtements sont souillés, les retirer et laver à fond les parties atteintes. Laver en machine les vêtements souillés, avant de les réutiliser. S'assurer de la présence d'une douche oculaire. S'assurer de la présence d'une douche d'urgence.

CARACTÉRISATION DE L'EXPOSITION DES PERSONNES :

Selon ce que nous recommandons pour l'application du produit et l'équipement de protection individuelle, l'exposition potentielle pour les personnes se définit comme suit : Moyen

PRODUIT

TRASAR® 23222

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE

(800) 463-3216 (24 heures)

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ÉTAT PHYSIQUE	Liquide
ASPECT	Jaune clair D'ambre
ODEUR	Inodore
DENSITÉ	1,08 - 1,16 @ 25 °C
MASSE VOLUMIQUE	1,08 - 1,16 g/cm ³
SOLUBILITÉ DANS L'EAU	Complète
pH (100 %)	1,3 - 2,5
VISCOSITÉ	6 cps @ 20 °C
POINT DE CONGÉLATION	-3,3 °C
POINT D'ÉBULLITION	100 °C
TENEUR EN COV	0,00 %

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ CHIMIQUE :
Stable dans des conditions normales.

POLYMÉRISATION DANGEREUSE :
Il ne se produira pas de polymérisation dangereuse.

CONDITIONS À ÉVITER :
Températures de gel

MATIÈRES À ÉVITER :
Risque de dégagement de chaleur et de vapeurs toxiques, de projections et de bouillonnement, au contact d'alcalis forts (p. ex., l'ammoniac et ses solutions, les carbonates, l'hydroxyde de sodium (soude caustique), l'hydroxyde de potassium, l'hydroxyde de calcium (chaux), les cyanures, les sulfides, les hypochlorites et les chlorites). En cas de contact avec des métaux réactifs (p. ex., l'aluminium), risque de formation de gaz d'hydrogène inflammable.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX :
En cas d'incendie : Oxydes de carbone, Oxydes de soufre, HCl, Oxydes de phosphore

11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE

Les résultats ci-dessous s'appliquent à un produit similaire.

IRRITATION PRIMAIRE DE LA PEAU :
Résultats du test de Draize Substance expérimentée
1,6 / 8,0 Produit similaire
Cote d'évaluation : Effet légèrement irritant



FICHE SIGNALÉTIQUE

PRODUIT

TRASAR® 23222

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE

(800) 463-3216 (24 heures)

IRRITATION PRIMAIRE DES YEUX :

Résultats du test de Draize Substance expérimentée

13 / 110.0 Produit similaire

Cote d'évaluation : Presque non irritant

CANCÉROGÉNÉCITÉ :

Ce produit ne contient aucun composant figurant sur la liste des substances cancérigènes du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) ou classées comme telles par l'American Conference of Governmental Industrial Hygienists (ACGIH).

CARACTÉRISATION DES DANGERS POUR LES HUMAINS :

Selon notre caractérisation des dangers, les dangers potentiels pour les humains sont les suivants : Faible

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

EFFETS ÉCOTOXICOLOGIQUES

Les résultats ci-dessous s'appliquent à un produit similaire.

RÉSULTATS DE TOXICITÉ AIGUË SUR LES POISSONS :

Espèce	L'exposition	CL50	Substance expérimentée
Truite arc-en-ciel	96 heures	42 mg/l	Produit similaire
Tête-de-boule	96 heures	80 mg/l	Produit similaire

Cote d'évaluation : Légèrement toxique

RÉSULTATS DE TOXICITÉ AIGUË SUR LES INVERTÉBRÉS :

Espèce	L'exposition	CL50	CE50	Substance expérimentée
Daphnia magna	48 heures	380 mg/l		Produit similaire

Cote d'évaluation : Essentiellement non toxique

PERSISTANCE ET BIODÉGRADABILITÉ :

Demande chimique en oxygène (DCO) : 104.000 mg/l

Demande biologique en oxygène (DBO) :

Incubation Period	Valeur	Substance expérimentée
	7.100 mg/l	Produit

CARACTÉRISATION DES EXPOSITIONS ET DES DANGERS DANS L'ENVIRONNEMENT

Selon notre caractérisation des dangers, les dangers potentiels pour l'environnement sont les suivants : Moyen

Selon les caractéristiques du produit et l'application que nous recommandons, l'exposition potentielle dans l'environnement est la suivante : Élevé

13. POINTS À CONSIDÉRER CONCERNANT L'ÉLIMINATION

Selon le règlement 347 en Ontario, les déchets appartiennent à la classe : 263C

Éliminer les déchets dans un incinérateur, un centre de traitement de déchets ou un lieu d'élimination homologué conformément aux règlements en vigueur. Ne pas jeter les déchets à l'égout, ni avec les ordures ordinaires.



FICHE SIGNALÉTIQUE

PRODUIT

TRASAR® 23222

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE

(800) 463-3216 (24 heures)

14. INFORMATION RELATIVE AU TRANSPORT

La désignation officielle de transport et la classe de risques peuvent varier selon l'emballage, les propriétés et le mode de transport. En règle générale, les désignations officielles de transport pour ce produit sont les suivantes :

LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (CHLORURE DE ZINC, PHOSPHATE ORGANIQUE), Catégorie 8 (9.2), ONU1760, Groupe d'emballage III

15. INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

RÈGLEMENT NATIONAL, CANADA :

SIMDUT :

Ce produit a été classé en conformité avec les critères de risques définis dans le Règlement sur les produits contrôlés et sa fiche signalétique contient toutes les informations requises par le RPC.

CLASSIFICATION DU SIMDUT :

E - Matière corrosive

LOI CANADIENNE SUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (LCPE/CEPA) :

Chacun des composants de ce produit figure sur la Liste intérieure des substances (LIS/DSL), est exempté ou a été déclaré en conformité avec le Règlement sur les renseignements concernant les substances nouvelles.

INVENTAIRE NATIONAL DES REJETS DE POLLUANTS :

Ce produit contient les substances suivantes qui figurent dans l'Annexe I de l'INRP et sont présentes aux concentrations ci-indiquées:

INGRÉDIENTS DANGEREUX	N° CAS	% massique
Acide phosphorique	7664-38-2	1,0 - 5,0
Chlorure de zinc	7646-85-7	1,0 - 5,0

AGENCE CANADIENNE DE L'INSPECTION DES ALIMENTS :

Usage autorisé selon la catégorie : W2

RÈGLEMENT NATIONAL, ÉTATS-UNIS :

LOI SUR LE CONTRÔLE DES SUBSTANCES TOXIQUES (TOXIC SUBSTANCES CONTROL ACT -TSCA) :

Les ingrédients chimiques de ce produit sont répertoriés dans l'Inventaire 8(b) (40 CFR 710).

16. AUTRE INFORMATION

F102277

Eu égard à notre adhésion au principe de la Bonne gestion des produits, nous avons évalué les risques que ce produit pose pour l'homme et pour l'environnement, ainsi que les types d'exposition. Nous avons caractérisé les risques généraux du produit en fonction de l'usage que nous recommandons pour ce produit. Cette information devrait vous servir de guide dans vos propres pratiques de gestion des risques. Nous avons évalué les risques du produit comme suit :



FICHE SIGNALÉTIQUE

PRODUIT

TRASAR® 23222

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE

(800) 463-3216 (24 heures)

* Le risque pour l'homme se présente comme suit : Faible

* Le risque pour l'environnement se présente comme suit : Moyen

Tout usage non conforme à nos recommandations peut influencer sur la caractérisation des risques. Nos représentants techniques vous aideront à déterminer si l'application que vous faites du produit est conforme à nos recommandations. Ensemble, nous pouvons mettre en place un processus valable pour la gestion des risques.

Cette fiche signalétique contient de l'information sur la santé et la sécurité. Le produit doit être utilisé dans des applications conformes à notre documentation sur le produit. Toute personne manipulant ce produit doit être informée des précautions à prendre quant au produit et doit avoir accès à cette information. Pour tout autre usage, les expositions doivent faire l'objet d'une évaluation afin de permettre l'instauration de pratiques de manutention et de programmes de formation susceptibles de garantir la sécurité en milieu de travail. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à votre représentant technique.

Rédaction : : Service de la Gestion responsable

Date de publication : 1999/07/27

Remplace : 1996/09/24